# Conseil des enfants

(https://ville-cachan.fr/conseil-des-enfants/)

## Élection du nouveau des conseil des enfants 2027-2029

**Dépôt des candidatures avant le mercredi 27 janvier 2027.**

### Les conditions pour candidater

- Être scolarisé dans une école de la ville en classe de CM1, CM2 ou sixième ;
- Habiter Cachan ;
- Te rendre disponible un à deux mercredis après-midi par mois, durant l'ensemble de ton mandat (2 ans) ;
- Être motivé et proposer des projets pour ta ville ;
- Faire signer à tes parents l'autorisation parentale.

### Comment déposer sa candidature

Pour déposer ta candidature, tu dois compléter une profession de foi. Elle rend compte de ta motivation. Attention, c'est cette profession de foi que liront tes futurs électeurs ! Tu dois joindre à ta profession de foi l'autorisation de candidature remplie par tes parents.

Télécharge le formulaire « Ma profession de foi ».

Trois possibilités pour déposer ta profession de foi :

- La déposer auprès de ton professeur ;
- La transmettre au service Enfance et jeunesse par mail à : theo.crestia@ville-cachan.fr
- La remplir directement en ligne.

Dépôt des candidatures avant le mercredi 27 janvier 2027.

## Qu'est-ce que le conseil des enfants ?

Durant leurs deux années de mandat, avec l'aide de l'animateur du conseil, les enfants élus deviennent les porte-parole à la fois de leur école et de l'ensemble des enfants de Cachan.

Ils ont pour mission d’élaborer et de développer des projets solidaires, environnementaux, sportifs ou encore culturels (rendez-vous écocitoyens, rencontres intergénérationnelles, fête des CM2…).

Le conseil des enfants est également présent lors des différents événements et commémorations de la Ville comme, par exemple, la fête de la nature, la fête de la ville, la cérémonie du 11 novembre ou encore la fête des CM2.

## Le fonctionnement du conseil des enfants

1. Réunions du conseil des enfants (en grand groupe) : un mercredi par trimestre. Tous les élus des différentes commissions se réunissent pour échanger sur les projets à venir
2. Réunions de commission et de travail : un mercredi par mois. Les élus se réunissent par commission pour réfléchir et décider de leurs projets. Les enfants fixent ensuite le rythme des réunions de travail en fonction des projets
3. Séances plénières : deux samedis matin par mandat. Le conseil des enfants rencontre la Maire et l’équipe municipale à deux reprises au cours de leur mandat, pour faire le point sur les différents projets, achevés ou à venir

Les élèves élus participent aux différents commémorations et événements de la ville (carnaval, fête de la nature…). Ils organisent aussi des projets solidaires, environnementaux, sportifs et culturels (rendez-vous écocitoyens, rencontres intergénérationnelles, boum des CM2…).

## Le conseil des enfants 2025-2027

Le jeudi 23 janvier 2025, 31 élèves de Cachan ont été élus au conseil des enfants.

## Composition du conseil des enfants

Mariam – Rosha – Lilou – Matilde – Sofia  – Leia – Léonard – Marley – Gwendoline – Maya – Celya – Camille – Anaïs – Jules – Théotime – Kilyan – Ruth – Kamelia -Armel-Safiyah – Emie –Aaron – Ryad – Alexandre – Ilyas – Salma – Sarah – Yousra – Gabriel – Salah – Timéo

Pour ce début de mandat, les jeunes élus ont vécu ensemble un week-end d’intégration en février. Ils ont pu apprendre à se connaître et échanger avec les anciens qui leur ont donné quelques conseils.

**Pôle jeunesse et vie étudiante,**

**emploi et insertion**

01 49 69 69 69

jeunesse@ville-cachan.fr